

Pourquoi accompagner les copropriétés construites entre 1945 et 1985 dans une démarche de rénovation énergétique ?

Nantes Métropole a inscrit la rénovation énergétique des logements comme un axe fort de son programme local de l'habitat et de son plan climat énergie. Il s'agit à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire et de réduire les dépenses de chauffage des ménages.

- Les 1600 copropriétés construites entre 1945 et 1985 font partie des immeubles à rénover en priorité : construits avant les effets des premières réglementations thermiques, ils sont souvent énergivores.
- Cependant, il est souvent difficile pour les copropriétaires de se mettre d'accord sur un programme de travaux. Cela est dû à la fois au nombre de personnes concernées, au contexte juridique de la copropriété et à la complexité des aides financières disponibles.
- Nantes Métropole a donc décidé d'aider les copropriétés motivées à construire un programme de travaux de rénovation thermique pertinent, à trouver des aides pour financer ces travaux et à expliquer à l'ensemble des copropriétaires l'intérêt de voter ces travaux.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Après une première phase d'expérimentation qui a eu lieu de 2011 à 2013 avec l'ADEME, le dispositif d'accompagnement est actuellement proposé à l'ensemble des copropriétaires du territoire motivés pour améliorer la performance thermique de leur logement.

DES SOLUTIONS
À PORTÉE DE MAIN

allo
climat
02 40 415 555

Direction de la communication Nantes Métropole - SNM - 07/2013 - 01386 - Photo: © Patrick Garçon et Nantes Habitat



Copropriétaires,
la rénovation énergétique
de votre immeuble, c'est :

- + de confort
- + d'économies
- + de valeur immobilière
- + pour l'environnement

Nantes Métropole vous propose un accompagnement gratuit et personnalisé pour engager cette rénovation.

www.nantesmetropole.fr/copros

 Nantes
Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE



 Nantes
Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Quand être accompagné ?

- Vous prévoyez
 - > Un ravalement de façade ?
 - > Des travaux de chaufferie ?
 - > Une rénovation de la toiture ?
- Vous voulez profiter de ces travaux pour réduire vos dépenses de chauffage ?
- Vous envisagez de faire réaliser un audit énergétique ?

Que vous soyez membre ou non du conseil syndical, contactez Nantes Métropole via allo climat :

- > Vous serez rappelé par un conseiller climat qui fera le point avec vous et pourra vous proposer un accompagnement gratuit et personnalisé.

DES SOLUTIONS À PORTÉE DE MAIN

**allo
climat**
02 40 415 555

Quel accompagnement ?

Si votre immeuble est une copropriété de plus de 20 logements construite entre 1945 et 1985 avec des travaux envisagés à moyen terme, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement tout au long de votre projet pour vous aider à :

- Bien identifier les enjeux et définir un projet de rénovation thermique adapté à votre immeuble
- Rédiger un cahier des charges pour consulter des professionnels
- Identifier les aides financières possibles et construire un plan de financement
- Animer le dialogue entre copropriétaires, conseil syndical, syndic et professionnels (architectes, entreprises...)
- Favoriser l'adhésion à une décision par un partage large de l'information entre copropriétaires

Si votre immeuble est plus petit ou construit en dehors de cette période, le conseiller climat vous apportera une information détaillée :

- Explication des enjeux et des différentes étapes nécessaires à la concrétisation d'un projet de rénovation thermique
- Transmission d'outils d'aide à la réalisation du projet
- Présentation des principales aides financières disponibles

Pourquoi s'engager dans des travaux de rénovation énergétique ?

Pour plus de confort :

- Supprimer la sensation de froid à proximité des murs ou des fenêtres
- Limiter la condensation et les moisissures dans les logements : un air plus sain
- Limiter les sensations de courants d'air
- Mieux chauffer : chauffer correctement tous les logements sans avoir besoin de surchauffer
- Se protéger des bruits extérieurs

Pour plus d'économies :

- Réduire les charges de chauffage
- Mobiliser les aides financières : une rénovation énergétique avec isolation extérieure peut coûter moins cher qu'un simple ravalement.

Pour plus de valeur immobilière :

- Améliorer l'image de l'immeuble
- Revendre plus facilement
- Louer plus facilement

Pour l'environnement :

- Limiter les consommations d'énergie et être moins dépendant des énergies fossiles
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter ainsi contre le changement climatique
- Améliorer la qualité de l'air de l'agglomération

